



La lettre d'infos

Vendredi 25 Septembre 2020

CERTIFICATION CFF1 du Mercredi 16 Septembre 2020 à CHEVRIERES

La Commission Technique du District Oise de Football a organisé une certification CFF1 à CHEVRIERES.

12 stagiaires issus de 9 clubs étaient convoqués et 9 ont participé à cette certification.

Un grand merci au club de CHEVRIERES/GRANDFRESNOY pour sa parfaite organisation permettant de respecter le protocole sanitaire et pour la mise à disposition de 24 joueurs U11 afin de permettre les évaluations pédagogiques des stagiaires.



Liste des reçus :

BOUTILLIER Gérald (AS BEAUVAIS OISE)
BOYER Lilian (US CHEVRIERES/GRANDFRESNOY)
DUMBARDON Willy (USM SENLIS)
JARDINIER Fabian (USM SENLIS)
PIERROT Yoann (US CHEVRIERES/GRANDFRESNOY)

Reçu à l'épreuve pédagogique : AMIOT Frédéric (ST. MONTATAIRE)

Reçu à l'épreuve orale : BEL Alexandre (AFC COMPIEGNE)

Texte et photo, Pascal LEFEBVRE

Information du District concernant les demandes d'arbitres par les clubs



Le nombre d'arbitres officiels actuel ne nous permet pas à notre grand regret de pouvoir couvrir l'ensemble des rencontres de D1 à D5, seules les rencontres de D1 à D3 peuvent être couvertes.

En effet, au vue des formations de nouveaux arbitres chaque saison par rapport à ceux qui stoppent leur activité, nous n'évoluons pas en nombre.

Cependant, nous sommes confrontés à une recrudescence de demandes d'arbitres dans les divisions D4 et D5.

Nous rappelons aux clubs qui formulent des demandes concernant ces niveaux au « secrétariat arbitre », que celles-ci ne seront pas prises en compte, en effet le secrétariat arbitre du district n'a pas vocation ni la compétence pour y répondre.

La priorité de désignation d'arbitre pour ces divisions tout en tenant compte des possibilités est avant tout liée aux demandes des commissions de discipline, juridique, appel disciplinaire et appel juridique ou à défaut du Président du District.

Il n'en demeure pas moins que si nous avons des arbitres disponibles, nous ferons le maximum pour satisfaire certaines demandes qui seront ciblées. Dans ce cas, ces demandes sont à adresser exclusivement au secrétariat du district et non au secrétariat des arbitres

En vous souhaitant une bonne saison et prenez bien soin de vous.

Le Président
Claude COQUEMA



QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS SUR LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ACTUEL

- En ce qui concerne les demandes de renseignements pour les licences, s'adresser directement au service Licence de la Ligue des Hauts de France qui a compétence car il gère exclusivement ces dossiers.
- Pour toutes questions concernant les règlements, merci de bien vouloir formuler votre demande à l'adresse suivante : secretariat@oise.fff.fr
- Dépôt de courriers au Secrétariat du District : une boîte aux lettres est accessible dans la rue. Merci d'y déposer tous vos courriers. Eviter le contact avec le Secrétariat suite aux consignes concernant le COVID 19

Merci de votre compréhension

Le Secrétariat

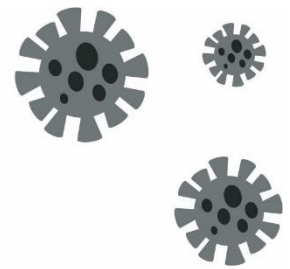


DIFFUSION COORDONNÉES

Nous remarquons que bon nombre de membres des Comités de Direction des clubs bloquent via Footclubs, la diffusion de leurs coordonnées (adresses postales et/ou téléphoniques et/ou adresse mail personnelle). Ces renseignements importants ne peuvent plus être consultés sur Footclubs ou sur le site du District.

Nous comprenons fort bien ce choix qui est le leur mais nous vous rappelons que le fait de ne pas diffuser ces informations est préjudiciable pour tous, car vos adversaires ne peuvent pas vous contacter en cas de besoin ou de nécessité de dernière minute. Le fait d'assurer la présidence ou le secrétariat d'un club nécessite un minimum d'ouverture aux autres.

Il apparait indispensable, et c'est un minimum, que les coordonnées du correspondant du club soient visibles par tous sinon il est inutile d'être correspondant.



PROCÉDURE

COVID-19



UN OU DEUX CAS CONFIRMÉS POSITIFS

SIGNALER A LA CPAM



TROIS CAS CONFIRMÉS POSITIFS

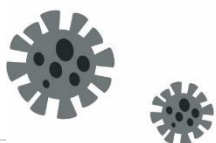
SIGNALER A L'ARS

✉ ars-hdf-contactcovid60ars@ars.sante.fr
☎ 03.22.97.09.70



**REMONTER L'INFORMATION
AU RÉFÉRENT COVID AU DISTRICT**

Nathalie DEPAUW
06.77.85.29.46



FORFAITS GÉNÉRAUX

Veuillez noter que les équipes ci-dessous ont déclaré forfait général pour la saison 2020/2021 :

- RC CAMPREMY 2 Brassage Challenge Patoux F
- CS CHAUMONT Féminines Seniors à 7
- CSM LE MESNIL EN THELLE Féminines Seniors à 7
- FCJ NOYON Féminines U18 à 7
- AULNOIS SS/LAON Féminines U18 à 7
- STFC MONTATAIRE U18 F et U16 F
- US ETOUY/AGNEZ U13 groupe C niveau 2 – 1^{ère} phase
- FC MUIRANCOURT U13 groupe D niveau 3 - 1^{ère} phase
- FC LAGNY PLESSIS 3 U13 groupe F niveau 3 – 1^{ère} phase
- ES ORMOY DUVY U13 groupe F niveau 3 – 1^{ère} phase
- AS COYE LA FORET U13 groupe F niveau 3 – 1^{ère} phase
- FC BETHISY 2 U13 groupe I niveau 3 – 1^{ère} phase
- US STE GENEVIEVE 2 U11 groupe D niveau 3 – 1^{ère} phase

TERRAIN DU FC BELLOVAQUE

Le FC BELLOVAQUE, Vétérans Loisirs 2A reçoit ses adversaires sur le stade Léopold Louchard, 170 Route de Paris à BEAUVAIS.





FORFAITS LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

En cas de forfait de dernière minute le week-end et les jours fériés, le secrétariat du D.O.F. étant fermé, il ne peut aviser l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné. Afin d'éviter des déplacements inutiles et onéreux, il est demandé aux clubs désirant déclarer forfait d'adopter l'attitude suivante :

- Téléphoner à l'adversaire pour le prévenir de son forfait **et lui confirmer par un mail** avec courrier à papier à en-tête du club en pièce jointe afin de l'officialiser. Envoyer également ce mail au Secrétariat du D.O.F. pour information : secretariat@oise.fff.fr
- Téléphoner à M. Nicolas ALLART Président de la Commission des Arbitres de l'Oise au 06.15.07.37.49 pour lui signaler votre forfait. Vous devrez également le lui confirmer par mail sur papier à en-tête du club à l'adresse suivante : nicolasallart@yahoo.fr

A défaut de remplir ces obligations, nous vous rappelons qu'en cas de déplacement inutile, les frais afférents peuvent, sur demande des intéressés, être mis à la charge du club fautif.



AGENDA

Prochaines réunions des Commissions du District

Mardi 29 Septembre 2020

9h30 : Commission Foot Diversifié Section Foot Loisirs

Mercredi 30 Septembre 2020

19h00 : Commission Fustal avec la présence des clubs (**Un représentant par club en raison du COVID**)

Jeudi 1^{er} Octobre 2020

17h30 : Commission de Discipline

OCTOBRE ROSE

Le Sporting Club les
Marettes organise une
journée au profit de
l'association RUBAN
ROSE le dimanche 04
Octobre 2020

Participation :

Marche : 4€
Match : 2€
Le Ballon : 2€



Informations :

09h00 à 11h : Marche de 10km, départ du stade des Marettes.

11h00 à 13h30 : Lâcher de ballon + animation magicien

13h00 à 18h00 : Exposition « Charlott' Lingerie, Stanhome et Bioanesse.

14h30 : Match de football

Sporting Club des Marettes VS Le Coudray saint Germer FC

Stade Jacques Lopez Rue du 8 mai 1945 Hameau les Marettes 60790 Valdampierre



Charlott' Lingerie



BIOANESSE

STANHOME

RUBAN ROSE

EN

COURS DE PERFECTIONNEMENT ET D'INITIATION AU FOOTBALL

DÉBUT DES COURS LE 26/9

BABY FOOT : 3-4 ANS LE SAMEDI MATIN DE 11H15 À 12H
INITIATION : 5-7 ANS LE MARDI ET/OU VENDREDI DE 17H30 À 19H
PERFECTIONNEMENT : 8-12 ANS LE MARDI ET/OU VENDREDI DE 17H30 À 19H

ENTRAÎNEMENTS TECHNIQUES ET TACTIQUES ENCADRÉS PAR DES ENTRAÎNEURS DIPLÔMÉS.

25€/MOIS POUR UNE SÉANCE PAR SEMAINE*
POUR UN ENGAGEMENT ET PAIEMENT D'UN AN : REMISE DE 10%
SUR TOUS LES STAGES ET ANNIVERSAIRES DE VOS ENFANTS.

RENSEIGNEMENTS AU 0344253394 - RUE MARIE CURIE 60740 SAINT MAXIMIN

* ENGAGEMENT ET PAIEMENT D'UN TRIMESTRE MINIMUM.

PROCÈS - VERBAUX



COMMISSION FUTSAL

Réunion du 15 Septembre 2020

Présents : Jihade OUGHALMI, Jordan FELTESSE, Kévin WARIN, Eric BARRUET, Loïk QUIGNON, Oualid OUABEL, Damien BAUCHY.

Le PV de la séance précédente est adopté.

Le Président COQUEMA ouvre la séance en informant la commission que des mesures relatives à la Covid 19 vont être prises au niveau du District prochainement pour le futsal.

Compétitions U 13, U15 et U 18 :

La date limite des inscriptions est arrivée à son terme, le nombre de gymnase disponible est restreint, cependant, les compétitions pourront se disputer.

Clubs engagés en U13 :

Lagny/Plessis, ASBO, Béthisy, Breteuil, Chaumont, Chevières/Grandfresnoy, Estrées, Compiègne/ La Croix, Laigneville, Liancourt/Clermont, Marseille en Bvs, Montataire, Noailles, Noyon, Ressons et St Sauveur.

Clubs engagés en U15 :

Lagny/Plessis, ASBO, Compiègne/La Croix, Breteuil, Laigneville, Marseille en Bvs, Noailles, Ressons, Venette, Chevières/Grandfresnoy et Chaumont.

Clubs engagés en U18 ;

Breteuil, Laigneville, Noailles, Ressons et Compiègne.

La formule en plateaux (3 équipes ou 4 maxi) est retenue pour les U15 et U18, pour la catégorie U13, le principe d'un championnat est validé comme la saison passée.

Les matchs se dérouleront au cours des périodes de vacances scolaires à l'exclusion de la période des fêtes de fin d'année.

Championnat Seniors :

La commission prend acte des derniers mouvements d'avant saison, le club de Thourotte a demandé de réintégrer le championnat de district, 2 défections sont intervenues durant les dernières semaines.

Le championnat comportera ainsi 11 équipes.

Beauvais – Clermont - Compiègne - Creil 2 – Noailles – Nogent – Laigneville
PSM futsal – Ressons – Thourotte - Verneuil 1 - Verneuil 2

Il est rappelé aux clubs que la licence futsal est **OBLIGATOIRE** (double licence gratuite).

La compétition débutera début Octobre.

Coupe Nationale :

Le 1^{er} tour de la coupe se déroulera en semaine 40 (du 28 sept au 3 octobre).

Un club exempt : Noailles

2 matchs seront au programme, le tirage au sort est réalisé par Damien BAUCHY.

Match 1 : Thourotte – Ressons

Match 2 : Verneuil – Compiègne

La commission prévoit la présence d'un délégué sur le match 1.

Formation :

La formation « initiation futsal » les 26 et 27 octobre à Conty

La formation « entraînement futsal » les 14 et 21 novembre à Calais.

Plan développement :

La commission examine les propositions de dotations aux clubs qui s'impliqueront dans le développement du futsal.

Arbitrage :

Les modifications des lois du jeu seront présentées au cours de la réunion des clubs, Rémi Théry a été reçu à l'examen théorique de la Ligue.

La réunion des clubs se déroulera le mercredi 30 septembre à 19h00 au District, la présence des clubs est **obligatoire (1 dirigeant par club)**.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président
Kevin WARIN

Le Secrétaire de Séance
Eric BARRUET



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 21 septembre 2020

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Nicolas ALLART, Thierry DESESSART, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL

Excusé : Alain DETAVE, Daniel DUBOIS

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

1-) Courriers

La commission prend note du courrier du club du RC Blargies suite à sa non promotion pour cause d'infraction au statut de l'arbitrage et transmet le dossier à la commission d'appel (15/05).

La commission prend note du courrier du club de l'US Lassigny sur la situation de M. Baillet et sur son nombre de mutation (19/05).

2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- Dossiers recevables conformes à l'article 33.c :

- **Dossier CHATELAIN Jean-Yves**
 - Club d'appartenance : Autre ligue
 - Club mutation : FC St Aubin

Avis favorable de la Commission. Monsieur CHATELAIN Jean-Yves représentera le club du FC St Aubin à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DEFROCOURT Vincent**
 - Club d'appartenance : US Fouquénies
 - Club mutation : AS Laversines

Avis favorable de la Commission. Monsieur DEFROCOURT Vincent représentera le club de l'AS Laversines à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DENIS Pascal**
 - Club d'appartenance : CS Haudivillers
 - Club mutation : JS Thieux

Avis favorable de la Commission. Monsieur DENIS Pascal représentera le club de la JS Thieux à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DESHAYES Yves**
 - Club d'appartenance : AC Rollot (club formateur)
 - Club mutation : US Lieuvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur DESHAYES Yves représentera le club de l'AC Rollot, pour les saisons 2020/2021 & 2021/2022 au titre de club formateur.

- **Dossier LEFEVRE Nicolas**
 - Club d'appartenance : SPCC Sérifontaine
 - Club mutation : SC Songeons

Avis favorable de la Commission. Monsieur LEFEVRE Nicolas représentera le club du SC Songeons à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier MARY Alexandre**
 - Club d'appartenance : Autre ligue
 - Club mutation : US Lamorlaye

Avis favorable de la Commission. Monsieur MARY Alexandre représentera le club de l'US Lamorlaye à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier PINARD Maxime**
 - Club d'appartenance : US Ribécourt
 - Club mutation : AMS Tracy le Mont

Avis favorable de la Commission. Monsieur PINARD Maxime représentera le club de l'AMS Tracy le Mont à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier SPYCHALA Christophe**
 - Club d'appartenance : CA Venette
 - Club mutation : FC Nointel

Avis favorable de la Commission. Monsieur SPYCHALA Christophe représentera le club du FC Nointel à partir de la saison 2020/2021.

3-) Renouvellement des licences arbitres

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2020, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

Liste des arbitres et clubs concernés :

ALLONNE AS – M. SAIDI Mohamed
ANGY FC – M. ZANUSSI Christophe
BEAUVAIS ST JUST DES M. FC – M. GASPART Benjamin
BRESLES US – M. PETIT Patric
CARLEPONT FC – MME POULAIN Charlotte
CHIRY OURSCAMP FC – M. LEVEQUE Théo
COMPIEGNE PORTUGAIS FC – M. CORREIA Agostinho
COMPIEGNE-LACROIX JSAC – M. BOUCHENAFI Walid
CREPY EN VALOIS US – M. PAREDES Mathieu
CREVECOEUR LE GRAND US – M. LOUBAR Merzek
ETOUY-AGNETZ US – M. MACHUELLE Quentin
HERMES-BERTHECOURT AC – M. COURTIN Mathis
JOUY SOUS THELLE FC – M. SCELLIER Guillaume
LIEUVILLERS US – M. MEDJAHED Hafif
MAREUIL SUR OURCQ AS – M. LEFEBVRE Mickaël
MOUY US – M. ROBAS Vincent
NOINTEL FC – M. MENUSIER Kelvin
ORMOY DUVY ETS – M. VAN EENOO Anthony
ORRY LA CHAPELLE AS – M. RAKOTOARICON Emerick
RIBECOURT US – MM. BOCQUET Luc et DUHAYON Hugo
ROLLOT AC – M. DESHAYES Yves
RURAVILLE FC – M. DUMAS Arnaud
SERIFONTAINE SPCC – M. BIGOT Simon
ST GERMER DE FLY US – M. DANGOISSE Robin
ST REMY EN L'EAU AS – MM. BALLOUX Fabien et ESCUTNAIRE Franck
VERNEUIL EN HALATTE AS – M. CARELLA Damien

4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage

Les clubs suivants n'ont pas, à la date du 31 août 2020, le nombre d'arbitres requis et sont passibles, faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2021 des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

ALLONNE AS – AUNEUIL AS – BEAUVAIS USAP – BLARGIES RC – BRESLES US – CARLEPONT FC -
COMPIEGNE GENERATION ECDR FC – COMPIEGNE/LACROIX JSAC – CRISOLLES AFC – ESCHES-
FOSSEUSE FC – FEUQUIERES AS - GAUDECHART US – HENONVILLE AS – LA NEUVILLE ROY FC –
LABOISSIERE AMJ - LASSIGNY US – LES AGEUX FR – MAREUIL SUR OURCQ AS – MONTLEVEQUE AJ -
MONTMACQ AS – MOUY US – ONS EN BRAY AMS – PONTPOINT AS – RAVENEL AS - RIBECOURT US –
ROLLOT AC - RURAVILLE FC – SACY ST MARTIN FC – SERIFONTAINE SPCC – ST GERMER DE FLY US
– ST PAUL FC - ST REMY EN L'EAU AS – THIERS SUR THEVE ES – TILLE FC - VERNEUIL EN HALATTE
AS – VILLERS/BAILLEUL ETC

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F, les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

Le President, Jean-Luc BOURLAND

Le Secretaire de séance, Nicolas ALLART

